Image not found or type unknown

Suspension de la totalité de mes allocations

Par **CERTAT Audrey**, le **17/04/2018** à **10:57**

Bonjour, suite à un contrôle de la CAF on m'a suspendu la TOTALITE de mes allocations alors que j'ai 3 enfants à charges et que je suis enceinte de 6 mois et demi. Certes je n'avais pas déclaré la reprise d'une activité professionnelle depuis novembre 2017 mais mon contrat se terminant le 3/05/2018 et étant en arrêt maladie depuis le 1er mars 2018 je n'ai eu droit qu'à une petite partie de mes indemnités journalières car je ne travaillais pas à temps plein. Ma question est donc de savoir s'ils ont le droit de suspendre toutes mes allocations sans même me proposer un échéancier?? Surtout qu'une conseillère m'avait affirmé que j'allais percevoir un versement d'une partie lors de mon rendez vous d'il y a quelques jours. Je suis actuellement endettée et avec des factures d'électricité et d'eau en attente de paiement. Merci par avance de votre aide et me dire quels sont mes recours possible.

Par **youris**, le **17/04/2018** à **11:36**

bonjour,
vous n'avez pas déclaré, comme vous y étiez obligé, votre changement de situation.
ce n'est pas à la caf de vous proposer un échéancier mais il vous appartenait de le demander.
la CAF peut retenir la somme indûment versée sur les prestations à venir.
comme vous êtes responsable de cette situation, la caf pouvait exiger le remboursement immédiat de la somme indûment perçue.
vous pouvez contacter le médiateur de la CAF.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés